



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 11 décembre 2023

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

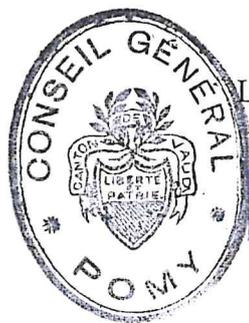
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023 - 03 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission de gestion,

DÉCIDE :

D'adopter le budget de fonctionnement 2024 de la Commune de Pomy tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 décembre 2023

Le Président :



La secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 11 décembre 2023

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023 - 04 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DÉCIDE :

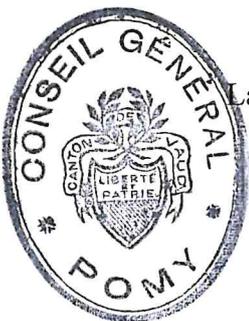
Article 1 : D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'un nouveau tracteur pour un montant de CHF 106'000.- TTC.

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 106'000.-.

Article 3 : De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 106'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 décembre 2023

Le Président :



La secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 11 décembre 2023

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023 - 05 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DÉCIDE :

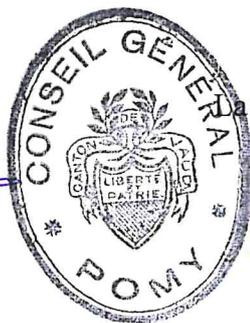
Article 1 : D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour procéder au changement des luminaires publics en LED ainsi que de mettre en place un système de télégestion pour un montant de CHF 160'000.-.

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 160'000.-.

Article 3 : De financer ce montant par un emprunt, auprès d'un établissement bancaire de son choix, pour un montant de CH 160'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours, si nécessaire.

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 décembre 2023

Le Président :



Le secrétaire :



CONSEIL GENERAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY

Séance du lundi 11 décembre 2023

Présidence : M. Gilles Devals

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE POMY,

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023 - 06 de la Municipalité
entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce sujet,

DÉCIDE :

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite de distribution d'eau potable Pomy-Nord.

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 380'000.-.

Article 3 : De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt, auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 380'000.- dans le cadre de plafond d'emprunts de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance du lundi 11 décembre 2023

Le Président :



La secrétaire :